



Accompagnement des Agents Commerciaux Réaliser vos démarches d'enregistrement* au Registre Spécial des Agents commerciaux

* ou de modification

L'accompagnement vous permettra de constituer un dossier complet et vérifié

Gain de temps dans l'établissement de votre dossier

Conformité de votre demande au regard des pièces justificatives demandées

Accompagnement par un conseiller qualifié



Vous souhaitez créer de la valeur et disposer de tous les atouts pour prendre les bonnes décisions pour votre entreprise.

Avec l'offre SOLUCCIO, nous vous apportons une expertise et des solutions à mettre au service de votre réussite.

 CCI ROCHFORT
ET SAINTONGE

 CCI LA ROCHELLE

Réaliser vos démarches d'enregistrement* au Registre Spécial des Agents commerciaux

* ou de modification



PUBLICS CONCERNÉS

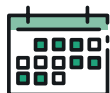
Futur Agent commercial
souhaitant s'immatriculer au RSAC

Agent commercial en activité
souhaitant modifier ses
informations figurant au RSAC

Pourquoi s'inscrire au RSAC

Pour exercer l'activité d'agent commercial, vous devez vous inscrire au registre spécial des agents commerciaux (RSAC) tenu par les Greffes de tribunaux de commerce.

En activité, l'agent commercial doit également informer le Greffe dont il dépend, en cas de modification des mentions figurant sur son extrait d'immatriculation au RSAC.



MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- sur rendez-vous dans les locaux de votre CCI (La Rochelle, Rochefort, Saintes, Royan, Jonzac ou St-Jean-d'Angély)
- par téléphone

Gagnez du temps, en étant accompagné pendant vos démarches

L'inscription ou la modification au Registre spécial des agents commerciaux nécessite de fournir un certain nombre de pièces justificatives à remettre au Greffe du Tribunal de commerce.

En rendez-vous avec un conseiller CCI ou par téléphone, vous effectuez toutes les démarches nécessaires à l'inscription ou la modification au RSAC.



TARIF

70 € HT, 84 € TTC

Étape 1 :

Rendez-vous avec un conseiller CCI

(dans l'une de nos antennes ou par téléphone)

- Entretien pour ouvrir le dossier de déclaration et procéder au premier recueil d'information
- Remise ou envoi de la liste des pièces justificatives que vous devrez fournir en fonction de votre situation



CONTACTS

CCI La Rochelle
T. 05 46 00 54 25
cfe@larochelle.cci.fr

Étape 2

Finalisation du dossier

- le conseiller CCI saisit la formalité au regard des pièces justificatives
- vous vérifiez, parapez ou signez les documents remplis

CCI Rochefort et Saintonge

Rochefort T. 05 46 84 11 85
Saintes T. 05 46 74 74 74
Royan T. 05 46 06 80 80
Jonzac T. 05 46 84 29 75
St-Jean-d'Y T. 05 46 84 11 78
cfe@rochefort.cci.fr

Étape 3

Transmission du dossier au Greffe compétent

- Le conseiller CCI transmet votre dossier complet au Greffe du Tribunal de commerce
- Il vous remet un récépissé de transmission

Le Greffe du Tribunal de commerce est seul compétent pour contrôler la régularité de la déclaration, ou en apprécier la validité.